

POSTE VACANT



SERVICE JARDINAGE - PAYSAGISTE (M/F)

La Commune de Kopstal désire engager, à plein temps et à durée indéterminée, un jardinier-paysagiste sous le statut du salarié à tâche manuelle et rémunéré suivant la carrière D du contrat collectif des salariés de l'Etat.

Sont admis à concourir les candidats (m/f) qui remplissent les conditions suivantes :

- être détenteur d'un DAP en la matière et avoir une expérience professionnelle de 5 ans minimum ou être détenteur d'un brevet de maîtrise
- être détenteur d'un permis de conduire cat. B, toute autre catégorie de permis constitue un atout (le contrat de travail contiendra une clause que le candidat retenu s'engage à faire le permis C durant sa première année de l'engagement)

DOCUMENTS À JOINDRE

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé avec photo récente
- un extrait récent (< 3 mois) de l'acte de naissance
- une copie d'une pièce d'identité
- un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire, bulletin 3
- les certificats et diplômes d'études et de formation requis, ou des copies de ces documents

La commune de Kopstal vous offre un environnement de travail flexible et attractif, incluant :

- des places de parking à disposition
- un accès facilité aux transports en commun à proximité
- la possibilité de télétravail et des horaires flexibles

Rejoignez une équipe dynamique au service de la collectivité dans un cadre de travail moderne et adapté à vos besoins.

Les candidats sont invités à adresser leur demande écrite au Collège échevinal de la commune de Kopstal pour le 20 juillet 2026 au plus tard, respectivement à l'envoyer par voie électronique à l'adresse rh@kopstal.lu dans le même délai (uniquement des documents scannés, des photos ou autres formats ne seront pas acceptés).

Kopstal, le 27 juin 2026

Le collège échevinal

Thierry Schuman
Josy Popov
Raoul Weicker



ADMINISTRATION COMMUNALE DE KOPSTAL
28, RUE DE SAEUL L-8189 KOPSTAL

